



SÉANCE
du 1^{er} octobre 2018

Une convocation a été adressée par le Président à chaque membre du Comité Syndical le 24 septembre 2018. La séance est ouverte à 18 heures 15.

PRÉSENTS : MM. GUENANT, BOYANCE, NAPSANS, MONCLA, SUBERVIE, RAPIN, BOUCHET, SCHAEFFER, LATASTE, Mmes NEITHARDT, CHAGNAUD

EXCUSES : Mme GALL avec pouvoir Mme NEITHARDT, M. LAPENNE avec pouvoir M. BOYANCE, M. BOUCHARDEAU

ASSISTAIENT A LA RÉUNION : M. HILLON (SUEZ), M. STARCK (Socama Ingénierie) Mme POIRAUD (secrétaire du syndicat) ; Mme Castaing (Département) excusée.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. RAPIN

Délibération 2018-018 – approbation du compte-rendu de la séance du 10 juillet 2018

Après en avoir délibéré, le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2018 est adopté à l'unanimité.

Délibération 2018-019 – attribution marché de travaux – station d'épuration de Le Tourne

Monsieur le Président expose au Comité Syndical qu'il a lancé une consultation le 5 juin 2018 portant sur un marché public (procédure adaptée en application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour des travaux d'extension de la station d'épuration de Le Tourne – filière eau – capacité 3.000 Eq/hab. Le montant prévisionnel de l'opération a été estimé à 900.000 € HT.

La commission des travaux a validé la proposition du groupement d'entreprises MSE/VIGIER pour un montant de 995.000 €.

Il sera demandé à l'entreprise retenue d'établir un pré-chiffrage à la baisse si le chantier se déroule bien.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical décide :

- d'approuver le choix du Président et de l'autoriser à signer le marché de travaux
- d'autoriser le Président à signer les avenants éventuels à ce marché, sous réserve des crédits ouverts,
- d'autoriser le Président à ordonnancer les dépenses relatives à ce marché, qui seront inscrites au budget primitif 2019.
- de représenter des demandes d'aides auprès du Département et de l'Agence de l'Eau

Délibération 2018-020 – délibérations modificatives

A la demande de Monsieur le Percepteur, et pour être en cohérence avec la comptabilité M49 abrégé, il est nécessaire de prendre les décisions modificatives suivantes :

CREDITS A OUVRIR	Service de l'EAU				
SENS	SECTION	CHAPITRE	ART	OBJET	MONTANT
DEPENSES	INVESTISSEMENT	21	2156	travaux	357.800
RECETTES	INVESTISSEMENT	040	28156	Amortissement	61.141

RECETTES	INVESTISSEMENT	040	281756	Amortissement	16.183
RECETTES	INVESTISSEMENT	040	28188	Amortissement	28.188
CREDIT A REDUIRE					
SENS	SECTION	CHAPITRE	ART	OBJET	MONTANT
DEPENSES	INVESTISSEMENT	21	21531	Travaux	-357.800
RECETTES	INVESTISSEMENT	040	28158	Amortissement	-61.141
RECETTES	INVESTISSEMENT	040	28158	Amortissement	-16.183
RECETTES	INVESTISSEMENT	040	2818	Amortissement	-28.188
CREDITS A OUVRIR	Service de L'ASSAINISSEMENT				
SENS	SECTION	CHAPITRE	ART	OBJET	MONTANT
DEPENSES	INVESTISSEMENT	21	2156	travaux	105.455,71
CREDIT A REDUIRE					
SENS	SECTION	CHAPITRE	ART	OBJET	MONTANT
DEPENSES	INVESTISSEMENT	21	21532	Travaux	-105.445,71

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical donne son accord.

Délibération 2018-021 – Délibération générale – travaux d'extension du réseau d'assainissement réalisés à la demande d'une commune – règle de participation de la commune

Une délibération a été prise par le Comité Syndical le 29 septembre 2016 concernant le financement des travaux d'extension de nouveaux réseaux d'eaux réalisés par le syndicat à la demande d'une commune.

Il est nécessaire de faire de même pour les réseaux d'assainissement.

Il est donc proposé l'institution d'une participation des communes à hauteur de 30 % du montant des travaux pour les demandes d'extension de nouveaux réseaux faites par la commune, la participation du syndicat étant à hauteur de 70 %, déduction faite des subventions et de la récupération de TVA.

Monsieur LATASTE, Maire de Capian, signale que sa demande de travaux d'extension du réseau d'assainissement avait été faite antérieurement à cette délibération et que celle-ci ne peut pas être appliquée rétroactivement. Il précise que le Trésorier de Cadillac a indiqué que le syndicat ne pouvait imposer de participation aux travaux si celle-ci ne le veut pas. Il indique en outre que sa commune ne pourra pas faire un investissement important compte tenu des investissements déjà programmés.

Il est proposé d'acter le principe de participation des communes aux travaux d'extension du réseau d'assainissement des communes sous réserve de l'accord de celles-ci.

Après en avoir délibéré, et à la majorité des membres présents (M. Lataste s'abstient), le Comité Syndical valide ce principe.

Délibération 2018-022 – Extension du réseau d'assainissement collectif à Capian

La commune de Capian a demandé au syndicat une extension du réseau d'assainissement collectif à Capian. Socama Ingénierie présentera l'estimation de ces travaux lors de la prochaine réunion.

Délibération 2018-023 – assainissement collectif à Paillet – Allée du Chêne Vert et Allée du Bord de l'eau

Allée du Chêne Vert

Pour faire suite à la délibération 2018-011 en date du 9 avril 2018, une proposition de convention de participation entre le syndicat, la commune de Paillet et M. Rouzes et M. Thomas a été rédigée.

La règle pour le financement des extensions de réseaux lorsqu'il y a des maisons existantes a été fixée par délibération n° 2016-031 ; soit participation de la commune à 30 % et le solde par moitié par les particuliers et le syndicat.

Les travaux sont estimés à 25.000 € HT. Le financement s'effectuerait ainsi :

- La participation de la commune de Paillet serait de 7.500 € HT
- Les particuliers 8.750 € HT soit 4.375 € chacun
- Le SIAEPA 8.750 € HT.

Les particuliers paieront également la PFAC sur les constructions existantes, soit 600 €/habitation à ce jour.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- donne son accord pour la réalisation de ces travaux
- valide le financement présenté
- charge le Président de signer la convention de participation avec la mairie de Paillet, M. Rouzes et M. Thomas.

Extension du réseau Allée du bord de l'eau

Rappel : Actuellement zonée en ANC, cette extension concerne 2 abonnés.

L'entreprise PEREZ CONDE a établi un devis de branchement long pour M. et Mme Dervaux.

La mairie de Paillet est chargée de transmettre le devis au Syndicat/Suez pour avis.

Ces travaux devront être réalisés sous le contrôle de SUEZ.

Il sera appliqué la PFAC d'un montant de 600 €.

Délibération 2018-024A – point sur travaux divers

TABANAC – A.E.P. secteur Nénine Agaçats

Les travaux sont terminés. Le syndicat est en attente de la facture de PEREZ CONDE afin de refacturer la participation de la commune de Tabanac et M. Lussin

TABANAC – A.E.P. secteur Lepine/Dourcy

Les travaux sont terminés. L'entreprise est en attente des résultats de potabilité avant la mise en service.

LE TOURNE – A.E.P. Margouton

Présence d'eau marron route de Tabanac à Le Tourne. Il s'agit d'une canalisation de diamètre 75 en fonte et l'abonné est seul sur cette conduite. La purge faite par Suez n'a pas réglé le problème.

Le syndicat a validé à l'entreprise Perez Condé un devis de reprise du branchement de l'abonné sur la canalisation de diamètre 160 passant à proximité chiffré à 2.028.00 € HT.

BAURECH - Château Champcenets

Le propriétaire du château a sollicité du syndicat un branchement neuf ; le réseau du syndicat étant plus près de sa propriété que celui du syndicat voisin.

Il est proposé de faire une extension du réseau en 53/63mm dans le petit accotement sud (devant le garage Citroën) jusqu'en face du chemin de la côte de Rouquey et faire un branchement en traversée de la RD10 à cet endroit, pour un montant de 30.000 euros HT. Si le devis est accepté par l'intéressé, une convention sera établie pour la réalisation et la prise en charge totale de ces travaux.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical décide :

- de réaliser les travaux si le demandeur prend 100% de la dépense à sa charge
- de signer la convention

Délibération 2018-024B - Révision du schéma d'assainissement - Paillet

Monsieur le Maire de Paillet a demandé que soit formalisée sous forme de délibération la réponse que le syndicat a effectuée à la commune de Paillet pour l'éventuelle extension de zones urbanisées.

Il est rappelé que la station d'épuration de Lestiac, construite en 1995, reçoit les effluents de 120 abonnés de Langoiran (Le Pied du Château), 266 de Lestiac et 376 de Paillet ; soit si l'on applique un ratio de 2,2 habitants/abonné :

- Langoiran : 264 éq/hab
- Lestiac : 585 éq/hab
- Paillet : 830 éq/hab

Soit un total général de 1.679 éq/hab pour une capacité de 2000 éq/hab.

Il y a donc une légère disponibilité pour de nouvelles constructions ou pour une densification des habitants sur les trois communes, soit :

- 170 habitants (70 à 75 logements) sur Paillet
- 150 habitants (60 à 65 logements) sur Langoiran/Lestiac

Le Président précise que la capacité de la STEP de Lestiac est difficilement extensible sans travaux importants (impossibles à financer aujourd'hui par le syndicat) ; le problème se posant aujourd'hui pour l'accueil des nouvelles constructions est la gestion des boues faite par les lits de séchage sur site.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, valide ces informations.

Délibération 2018-025 – point sur différend avec SUEZ

Le Président rend compte au Comité Syndical des derniers échanges concernant le différend avec SUEZ sur le montant des abonnés facturés/encaissés/reversés.

Suez atteste désormais d'un taux d'impayés de 2% pour l'année 2017 compte tenu de l'action de recouvrement importante mise en place.

Le Syndicat a demandé à SUEZ le reversement des surtaxes dues au titre de 2017.

Monsieur Boyancé rappelle que le syndicat subit des problèmes de reversement de surtaxes depuis deux ans, qu'il a des responsabilités vis-à-vis des abonnés et des communes. Il précise qu'il y a des procédures à la disposition du syndicat et que ce dernier ne peut rester dans une telle posture. Le syndicat devra faire l'état des manquements et demander à SUEZ de faire la preuve que tout a été facturé.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, charge le Président de demander à SUEZ le reversement du solde des surtaxes 2017 sans attendre décembre 2018.

Questions diverses

Affaire SIAEPA C/Cne HAUX

L'audience publique de la cour d'appel administrative de Bordeaux s'est tenue le 25 septembre dernier.

Délibéré au 6 novembre prochain.

Chemin du Cap Horn - Lestiac - Odeurs

Les odeurs ont repris chemin du Cap Horn. Le fermier s'est rendu sur place. Il semblerait que les odeurs proviennent de la Guinguette.

Il sera vérifié s'il s'agit d'H₂S et étudié une extension du tubage.

Déferrisation du forage de Lasserre à Paillet

Les travaux sont à engager avant janvier 2019. L'étude géotechnique a été réalisée. L'Appel d'Offres va être lancé.

Capian – Lieu-dit Gaudin - Problème de pression

Monsieur le Maire de Capian rédige un courrier sur ce point à SUEZ, qui vérifie et rend compte au syndicat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.

P. GUENANT	F. NEITHARDT	V. GALL (pouvoir F. Neithardt)	S. LAPENNE (pouvoir JP Boyancé)	R. NAPSANS
C. RAPIN	F. LATASTE	L. MONCLA	JP BOYANCÉ	D. BOUCHET
L.F. SCHAEFFER	N. CHAGNAUD	JM SUBERVIE	C. BOUCHARDEAU (excusé)	